

La Formation Actualités Sociales 2021

Durée : 1 jour

Objectifs de la formation :

- Connaître les nouvelles règles légales liées à l'épidémie de COVID 19 pour négocier au mieux avec l'employeur et représenter les salariés. Présentation de l'actualité jurisprudentielle.

LE PROGRAMME

1. Les mesures liées au Coronavirus

- Loi d'urgence sanitaire et mesures de prévention dans l'entreprise
- Le protocole sanitaire au 1/09/2020: l'obligation du port du masque et les autres mesures
- Le télétravail et le droit à la déconnexion
- La reconnaissance du COVID comme maladie professionnelle
- Le droit de retrait et le droit d'alerte du salarié
- Le droit d'alerte du CSE
- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques

2. Ajouter le COVID – 19 au rapport et au programme annuel de prévention des risques

- Consultation annuelle du CSE sur les actions de prévention dans le cadre de la politique sociale
- Le rapport annuel santé-sécurité et conditions de travail
- Le programme annuel de prévention des risques professionnels

3. Le congé paternité allongé

- Rappel sur le congé paternité et d'accueil de l'enfant
- Vers un congé global doublé et pour partie obligatoire
- Entrée en vigueur prévue pour mi-2021

4. Activité partielle : le dispositif de modulation est prolongé jusqu'au 31 octobre 2020

- Modulation de l'allocation prolongée d'un mois
- Indemnité versée au salarié
- Réactivation du dispositif d'activité partielle pour garde d'enfants au 1/09/2020

5. Actualité de la jurisprudence

- La mise à pied d'un représentant du personnel n'entraîne pas la suspension de son mandat
- Licencier un salarié de mauvaise foi lorsqu'il se prétend harcelé moralement (Cass. Soc 16/09/20)
- Le nombre de membres à élire au CSE dépend de l'effectif à la date du 1^{er} tour de scrutin (Cass.soc 5/02/2020)
- Antidater une rupture conventionnelle permet au salarié de demander son annulation et sa requalification en licenciement abusif (CA Montpellier 8/01/2020)

